

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2020 TENUE EN MAIRIE A 09H30

PRESENTS : GIRAUD Alexandre, GIRONDE Marguerite, BASMAISON Patrick, SAINT ANDRE Kévin, COHAS Jean-François, BARGOIN Mickaël, BARGOIN Hervé, BASMAISON André, ECHAROUX Philippe, GIRONDE Cécile, AUBRET Marianne.

SECRETARE DE SEANCE : SAINT ANDRE Kévin.

Début de la séance : 09h30

1 – Vote du Compte Administratif et de Gestion.

La secrétaire présente le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi qu'il suit :

En Fonctionnement :
Les dépenses : 150.912,77 €
Les recettes : 165.897,23 €
Excédent de : 14.984,46 €

En Investissement :
Les dépenses : 82.024,52 €
Les recettes : 94.089,42 €
Excédent de : 12.064,90 €

Résultat de clôture de l'exercice :
Investissement : 12.064,90 €
Fonctionnement : 14.984,46 €
Résultat global : 27.049,36 €

Le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal après délibération vote le compte administratif 2018 avec 10 voix pour et 0 contre.

2 – Vote du Budget Primitif 2019.

La secrétaire présente le Budget Primitif 2020 qui s'établit ainsi qu'il suit :

BUDGET 2020 : Section Fonctionnement en recettes et en dépenses : 141.837,36 €
Section Investissement en recettes et en dépenses : 77.711,85 €

Le Budget 2020 a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3 – Vote des taux impôt locaux.

Le maire rappelle les taux qui sont en place soit :

- Taxe d'habitation : 7.49%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6.53%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.44%

Le Maire propose de ne pas modifier les taxes, ni à la hausse, ni à la baisse.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

4 – Indemnités des élus.

Après délibération du conseil municipal les indemnités des élus sont fixées (règles définies par l'Etat) à :

- Pour le Maire : 700.09 € brut (18%)
- Pour les adjoints : 194.47 € brut (5%)

5 – Commissions extérieures.

VICHY COMMUNAUTE : Délégué : Alexandre GIRAUD
Suppléant : Marguerite GIRONDE

SDE 03 : Délégué : Philippe ECHAROUX
Suppléants : Alexandre GIRAUD

CENTRE SOCIAL : Délégué : Marianne AUBRET
Suppléant : Cécile GIRONDE

SICTOM : Délégué : André BASMAISON
Suppléant : Marguerite GIRONDE

6 – Commissions Commune.

Information, communication, Journal communal :

Kévin SAINT ANDRE, Patrick BASMAISON, Cécile GIRONDE, Marianne AUBRET

Défense :

Alexandre GIRAUD

Voirie, Matériel, Piste Forestière, Travaux et Assainissement :

Patrick BASMAISON, Philippe ECHAROUX, André BASMAISON, Mickaël BARGOIN, Hervé BARGOIN, Cécile GIRONDE

Fleurissement et Embellissement :

Kévin SAINT ANDRE, Cécile GIRONDE, Philippe ECHAROUX

Église et cimetière :

Marianne AUBRET, Kévin SAINT ANDRE, Marguerite GIRONDE, Patrick BASMAISON

Commémoration :

Marguerite GIRONDE, Marianne AUBRET

Tourisme, Environnement et Aménagement du Territoire :

Cécile GIRONDE, Kévin SAINT ANDRE, Philippe ECHAROUX

CCAS :

Kevin SAINT ANDRE, Cécile GIRONDE, Philippe ECHAROUX, Mickaël BARGOIN

Salle des Fêtes :

Kévin SAINT ANDRE, Cécile GIRONDE, Marianne AUBRET

Nouvelles Technologies :

Jean François COHAS, Kévin SAINT ANDRE

Commission du personnel :

Alexandre GIRAUD, Patrick BASMAISON, Marguerite GIRONDE

7 – Camping.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'augmenter le prix du camping de 0.50€. Les nouveaux tarifs sont désormais :

- Par jour et par personne :	2.00 €
- Emplacement – Tente – Caravane :	1.00 €
- Véhicule :	1.00 €
- Borne Electrique :	1.50 €
- Camping – Car :	2.00 €
- Taxe de Séjour (par personne et par nuitée) :	0.22 €

8 – Station Météo.

Météo France prévoit d'installer une station météo automatique sur la parcelle communale A 369. Une convention sera signée ultérieurement entre la commune et météo France.

9 – Questions diverses.

Une carte détaillée des chemins sera imprimée pour un prochain conseil municipal dans l'optique de répertorié les chemins communaux de randonnée et leur état.

Un site Internet de la commune est à l'étude.

Le défibrillateur étant en panne des devis pour les réparations et des devis pour un nouveau défibrillateur vont être demandé.

Résiliation de ligne inactive de la commune.

La dernière porte du bloc sanitaire du camping est cassée, un devis a été demandé à Monsieur PONCET pour un montant de 350.75€. La porte sera changée.

Une charge de 30€ par mois correspondant aux frais de chauffage et d'eau sera demandé à chaque occupants des logements au-dessus de la salle des fêtes en plus de leur loyer.

Des panneaux directionnels pour la salle des fêtes, la mairie et le gîte G31616 vont être commandés. Ainsi qu'un panneau pour les WC public.

Il faudrait installer une petite table dans le square et lui donner de la visibilité avec notamment un panneau pour l'indiquer.

Fin de Séance 13h40